



***RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.***

***RAPPORT DE GESTION ANNUEL  
EXERCICE FINANCIER TERMINÉ  
LE 31 DÉCEMBRE 2019***

## RAPPORT DE GESTION

Ce rapport de gestion présente une analyse de la situation financière et des résultats de Ressources Minières Vanstar Inc. pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 et est un complément aux états financiers. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels, les notes afférentes et les rapports intermédiaires trimestriels. Les valeurs monétaires qui y figurent sont exprimées en dollars canadiens. Les auditeurs externes indépendants, Brunet Roy Dubé, CPA, s.e.n.c.r.l. ont été mandatés pour exprimer une opinion sur les états financiers annuels. Leur rapport est joint au rapport financier annuel.

Les états financiers annuels de la Société ont été préparés conformément aux IFRS et à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les principales méthodes comptables ayant servi à leur préparation sont résumées à la note 4 desdits états financiers annuels au 31 décembre 2019.

Le présent rapport comporte également une revue des activités d'exploration qui se veut un bref résumé des travaux effectués ainsi que de l'avancement des projets en cours. Cette revue doit également être lue en parallèle avec les états financiers et notes afférentes. La Société publie régulièrement des communiqués de presse faisant état des avancements des travaux d'exploration sur ses propriétés.

Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole VSR et à la Bourse de Francfort sous le symbole 1V8. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus sur SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com) dans la section des documents déposés par Ressources minières Vanstar Inc. ou sur le site web de la Société à [www.vanstarmining.com](http://www.vanstarmining.com).

## RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la Société liées aux activités futures. Dans la mesure où des déclarations contenues dans ce document contiennent de l'information qui n'est pas de nature historique, ces déclarations sont essentiellement prospectives. Des énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des éléments qui pourraient faire en sorte que les véritables résultats diffèrent des résultats prédits ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs.

Même si la Société croit que les hypothèses découlant des énoncés prospectifs sont plausibles, il est fortement recommandé de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés qui ne sont valables qu'au moment de la rédaction de ce document.

La Société décline toute intention ou obligation en ce qui concerne la mise à jour ou la révision d'un énoncé prospectif quelconque, peu importe si le ou les énoncés concernés doivent être révisés à la lumière de nouveaux renseignements, de nouvelles situations ou de tout autre nouveau facteur à moins d'y être tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.

## CONSTITUTION ET ACTIVITÉS

Ressources Minières Vanstar Inc. (« Vanstar ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 4 mai 2007. Le capital social est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale dont 52 088 328 sont en circulation en date des présentes.

Les activités de Vanstar consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur, développer et, le cas échéant, exploiter des propriétés minières. De plus, dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société pourrait être appelée à conclure différentes ententes propres à l'industrie de l'exploration minière, tels que des achats ou des options d'achat de claims miniers et des ententes de coparticipation.

En août 2019, la bourse de croissance TSX a accepté l'amendement au régime d'option incluant la hausse du nombre d'options disponibles de 7 600 000 à 9 552 665 représentant 20 % du capital d'actions.

## FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2019:

Le résultat global pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 est un bénéfice de 648 051 \$, comparativement à un bénéfice de 1 065 879 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018. Le bénéfice de l'exercice courant inclut un gain de 2 537 980 \$ (1 699 070 \$ en 2018) résultant de la cession d'intérêts partielle du projet Nelligan en 2019 et 2018.

En vertu de l'entente d'amodiation de février 2018 avec Société Iamgold ("IMG"), celle-ci pouvait acquérir un intérêt additionnel de 24 % en contrepartie de paiements en trésorerie totalisant 2 750 000 \$ sur une période de 4 ans, ainsi que la livraison d'un rapport de ressources avant mars 2022. À cet égard, un paiement de 400 000 \$ a été effectué à la Société en février 2019. Par ailleurs, ayant fourni en octobre 2019 un rapport de ressources 43-101 relatif au projet Nelligan, IMG a exercé en décembre son option d'acquérir l'intérêt additionnel de 24 % dans le projet en effectuant un paiement de 2 350 000 \$ à la Société.

En avril 2019, les détenteurs des débetures convertibles ont demandé la conversion de celles-ci en actions. La Société a alors procédé à l'émission de 340 908 actions ordinaires, à un prix unitaire de 0,22 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la Société a octroyé un total de 2 880 000 options d'achat d'actions à des administrateurs, dirigeants et consultants, à un prix d'exercice moyen pondéré de 0,29 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, 2 332 000 bons de souscriptions ont été exercés, pour une somme totale de 233 200 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, un total de 3 361 000 options d'achat d'actions ont été exercées, représentant un encaissement total de 272 990 \$.

## INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS MINIÈRES

### PROPRIÉTÉ NELLIGAN

En septembre 2010, Vanstar a acquis un intérêt de 100 % dans la propriété Nelligan en contrepartie d'un versement en espèces de 4 160 \$ et de l'émission de 225 000 actions ordinaires d'une valeur de 42 750 \$. Les vendeurs conservaient un NSR de 2 %. En février 2017, la Société a signé une entente avec les prospecteurs originaux afin de racheter leur redevance de 2% NSR en contrepartie de l'émission en leur faveur de 1 200 000 d'actions ordinaires de la Société d'une valeur de 72 000 \$ et de deux débetures convertibles de 37 500 \$, d'un terme de 36 mois et portant intérêts au taux de 10 % l'an. Lesdites débetures ont été converties en 340 908 actions ordinaires de la Société en avril 2019.

En novembre 2014, la direction accorda l'option à IMG d'acquérir jusqu'à 80% d'intérêt dans le projet Nelligan en contrepartie de paiements au comptant, de travaux d'exploration, ainsi que la livraison d'une étude de faisabilité.

Suivant un amendement à l'entente de novembre 2014 daté de février 2018, IMG a acquis un intérêt de 51% dans le projet Nelligan en contrepartie d'un paiement au comptant de 2 150 000 \$. Les projets connexes Emile et Miron ont également été ajoutés à cette entente. Ces deux propriétés font désormais partie du projet Nelligan et sont rattachées à l'entente selon les modalités définies dans celle-ci.

Par ailleurs, IMG pouvait obtenir un intérêt supplémentaire de 24% en contrepartie de paiements au comptant totalisant 2 750 000 \$ et de la livraison, au plus tard en février 2022, d'une évaluation (de qualité 43-101) de la ressource aurifère en place. L'entente prévoyait qu'une somme de 400 000 \$ serait payable annuellement à Vanstar et serait déductible du montant total de 2 750 000 \$ à recevoir. La livraison du rapport de ressources a été effectuée en octobre 2019 et à la réception du paiement complet en décembre, Vanstar a transféré un intérêt supplémentaire de 24% à IMG dans le projet Nelligan et a annulé la moitié de la redevance NSR de 2% qu'elle détenait sur les claims originaux de Nelligan.

IMG pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 5% suite à la livraison d'une étude de faisabilité. Vanstar conserverait alors un intérêt indivis ( non contributoire ) de 20%. Cet intérêt de 20% pourrait toutefois être racheté par IMG si elle le désire, en contrepartie de la valeur établie par deux évaluations indépendantes. Si IMG appliquait cette option, Vanstar obtiendrait, en sus du revenu de la vente de son intérêt de 20%, une royauté de 1,5% NSR sur l'ensemble du projet Nelligan tout en conservant sa royauté supplémentaire de 1% NSR qu'elle détient déjà sur les cellules originales. Suivant cette vente, Vanstar détiendrait alors 2,5% NSR sur les 8 cellules minières originales ainsi que 1,5% NSR sur toutes les autres cellules composant la propriété Nelligan.

Le projet Nelligan, situé près de Chapais en Abitibi, est constitué de 158 cellules (superficie d'environ 8 851 hectares). Suivant l'amendement à l'entente d'option de 2014 il est constitué des propriétés Nelligan, Émile et Miron (blocs miniers). Le projet se situe dans un environnement géologique favorable où l'on retrouve plusieurs importants indices aurifères, notamment les gîtes Joe Mann (3,35 tm à 9,1 g/t Au), Philibert (1,5 tm à 5,4 g/t Au) et Lac Meston (1,22 tm à 6,35 g/t Au).

La partie centrale est occupée par une bande volcano-sédimentaire de 1 à 2 km de puissance orientée ENE qui est associée à la Formation d'Obatogama. La minéralisation est localisée à proximité de grands couloirs de déformation EW à ENE faisant partie du système de Guercheville-Fancamp. L'environnement géologique et structural de l'indice du Lac d'Eu est favorable à la mise en place de minéralisations aurifères archéennes mésothermales de type veine et remplacement. On se retrouve ces mêmes contextes à la mine Joe Mann, au gîte Philibert et au gîte Chevrier. Les sondages historiques ont révélé des teneurs de 2,17 g/t Au et de 3,5 g/t Au (sondage 94-13 et 95-01) sur des largeurs respectives de 4,4 et de 10 mètres.

Les indices d'or peuvent être regroupés selon leur style de minéralisation: minéralisation de type filon-sulfure (Lac d'Eu) et minéralisation disséminée de pyrite.

À l'échelle locale, le projet Nelligan contient plusieurs indices aurifères intéressants, notamment les indices Liam, Dan, 36 et Renard. Ces indices aurifères ont été découverts et travaillés par forage au cours des différentes campagnes de forages réalisées sur ce projet depuis 2013. Ces nouvelles structures aurifères ont été recoupées à ce jour sur une longueur variant de 400 à 2 000 mètres (zone Renard) jusqu'à une profondeur de plus de 450 mètres et sur une épaisseur variant de 15 mètres à plus de 150 mètres.

La présence d'or est constante tout au long des forages. De l'or natif a été noté en plusieurs endroits dans les différentes zones. Ces zones restent ouvertes autant latéralement qu'en profondeur et certaines (Renard et 36) se situent dans un vaste corridor aurifère de plusieurs kilomètres de longueur de direction E-O associé à une série de plis structuraux et à des anomalies magnétiques de grandes amplitudes. Les zones Liam et Dan semblent plutôt associées à la présence de failles de plusieurs kilomètres de long et de direction NNE-SSO .

### Travaux - Année 2018

Un programme de forage totalisant 13 362 mètres a été complété au cours de l'année 2018 pour un total de 32 sondages.

Les résultats provenant des 23 premiers sondages de la campagne 2018 ont été publiés par communiqués de presse les 11 septembre et 16 novembre 2018 tandis que les résultats provenant des sondages NE-18-91 à NE-18-99 ont été révélés par voie de communiqué le 10 janvier 2019. Tous les sondages 2018 ont été réalisés dans la zone Renard, laquelle se situe au nord des zones Liam, Dan et 36. Les objectifs étant de définir une première ressource aurifère sur le projet Nelligan ainsi que de modéliser un gisement aurifère préliminaire.

## INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS MINIÈRES (suite)

### Travaux - Année 2019

Une autre importante campagne de forages de plus de 17 000 mètres, débutée à la mi-janvier 2019, a été complétée. Tous les résultats provenant de la campagne hivernale 2019 ont été publiés par voie de communiqués de presse (voir communiqué de presse du 30 mai et du 13 août 2019).

Cette campagne avait pour objectifs d'avoir une meilleure vue d'ensemble de la zone Renard, notamment en connaître sa limite nord, vérifier sa continuité près de la surface et vérifier son potentiel d'extension ouest. Les résultats ont tous obtenus les objectifs recherchés et ceux-ci ont servi à compléter un premier rapport d'évaluation 43-101 de la ressource en place. Les conclusions dudit rapport ont été publiées par voie de communiqué de presse le 22 octobre 2019.

La direction de Vanstar est très satisfaite des résultats provenant de cette campagne de forage, la plupart des sondages démontrant toujours une présence aurifère constante dans un vaste système hydrothermal altéré et minéralisé qu'est la zone Renard. Celle-ci demeure ouverte tant latéralement qu'en profondeur. Il est également intéressant de constater que le potentiel vers l'ouest est toujours en place. Les sondages réalisés dans cette extension le démontrent bien.

Les autres zones aurifères reconnues (Liam, Dan et 36) feront éventuellement l'objet de forages afin d'en vérifier les extensions latérales et en profondeur. Toutes ces zones demeurent ouvertes dans toutes les directions.

### ***Nelligan, rapport d'évaluation de la ressource selon la norme canadienne 43-101***

La première estimation comporte 96 990 000 tonnes de ressources présumées à une teneur moyenne de 1,02 gramme d'or par tonne, représentant 3 193 900 onces d'or contenues dans une fosse. Cette estimation inclut quatre zones minéralisées distinctes où leurs continuités géologiques et leur teneur ont été démontrées grâce aux programmes de forage d'exploration d'AMGOLD et de Vanstar. Dans cette estimation, la contribution la plus importante (en onces) provient de la zone Renard qui a été récemment recoupée sur une distance de plus de 1 km et qui a une épaisseur réelle supérieure à 100 m. Le gîte se caractérise par une minéralisation homogène à faible teneur en or associée à une minéralisation de pyrite fine contenue dans une séquence altérée de roches principalement méta sédimentaires qui reste ouverte en profondeur et dans son extension potentielle à l'ouest. Le potentiel du projet demeure favorable pour l'ajout de ressources supplémentaires et fera l'objet des campagnes d'exploration futures. (Voir Communiqué de presse du 22 octobre 2019)

### Travaux - année 2020

IMG, partenaire de la Société dans le développement du projet Nelligan, a débuté une nouvelle campagne de forage d'un minimum de 8,000 mètres vers le 20 janvier 2020. Ce nouveau programme comprend notamment les objectifs suivants :

- . Forages en extension latérale ouest
- . Forages en profondeur
- . Forage de définition afin de classifier la ressource inférée en ressource indiquée
- . Tests métallurgiques

Le résultat de ces travaux servira principalement à classifier la ressource présumée en ressource indiquée ainsi qu'à augmenter la ressource aurifère en place.

Toutefois, suivant un ordre du ministère de la Santé du Québec, les travaux ont été suspendus vers le 20 mars afin de protéger au maximum les travailleurs qui pourraient être affectés par le Covid19. Le gouvernement prévoit une réouverture prochaine – mai 2020 - ce qui permettra une reprise des travaux dès que toutes les mesures de sécurité seront en place et que les accès au site de forage seront à nouveau praticables (période de dégel).

Lors de l'arrêt des travaux, le programme de forages hivernal était rendu à près de 5,000 mètres.

### PROJETS AMANDA, FRIDA ET EVA.

En 2020, la société a acquis auprès de prospecteurs indépendants un groupe de 40 claims situés dans la région de la Baie James en contrepartie d'un paiement au comptant de 60 000 \$ et de l'émission en leur faveur de 470 000 actions ordinaires de la Société à un prix d'émission de 0,43 \$ l'action pour une valeur totale de 202 100 \$. Pour compléter le projet Amanda, la société a par la suite acquis par jalonnement sur carte un groupe de 105 claims supplémentaires pour un total de 145 claims d'une superficie totale de 7 468 hectares.

La société a également acquis en 2020 par jalonnement sur carte au cours d'avril 2020 - deux autres blocs de claims miniers composant les projets Frida (45 claims) et Eva (43 claims), localisés tous deux dans le secteur ouest du lac Sakami, sur le territoire de la Baie James.

Ces trois projets feront éventuellement l'objet de différents travaux géologiques et géophysiques au cours de la présente année. Le résultat des travaux pourrait être suivi par du décapage et du forage au cours de l'automne 2020.

## PROPRIÉTÉS FÉLIX ET PLUME

Le projet Félix est composé d'un bloc de 33 claims dont 1 claim a été acquis auprès d'un prospecteur indépendant en contrepartie d'une somme de 4 000 \$. La société prévoit faire des travaux de base sur ce projet au cours de la présente année.

Le projet Plume a été disposé en avril 2020 en contrepartie de 20 000 \$. La Société obtient une redevance de 2 % NSR sur ces claims miniers. L'acquéreur peut racheter 1% NSR en contrepartie de 1 000 000 \$.

### BUDGET D'EXPLORATION POUR 2020

Nonobstant les travaux réalisés par son partenaire IMG sur le projet Nelligan, la Société prévoit investir près de 1 millions \$ en travaux d'exploration en 2020.

La direction pourrait toutefois réviser son approche ultérieurement au cours de l'année 2020 en fonction des opportunités d'acquisition de nouveaux projets, d'ententes de partenariat et de l'évolution des marchés.

### PERFORMANCE GLOBALE

Sommaire des activités :

Le résultat net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 est un bénéfice de 648 051 \$ (0,01 \$ par action), comparativement à un bénéfice de 1 065 879 \$ (0,03 \$ par action) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, la Société n'a encouru aucune dépense d'exploration (4 500 \$ en 2018).

#### Résumé des résultats annuels :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$	\$
Résultat net et résultat global	648 051	1 065 879	(309 273)
Résultat net avant impôts	989 428	1 181 111	(498 645)
Résultat net par action	0,01	0,03	(0,008)
Gain sur cession d'intérêts d'actifs d'exploration	2 537 980	1 699 070	-

#### Principaux frais d'administration:

Consultation et services professionnels	202 307	174 382	94 033
Honoraires de gestion	54 167	71 666	30 000
Salaires et avantages sociaux	390 169	115 628	76 915
Charges liées aux options d'achat d'actions	467 358	78 340	197 507

L'augmentation des salaires et avantages sociaux est liée à la majoration de la rémunération des dirigeants, à l'octroi de boni ainsi que la nomination d'un nouveau dirigeant en avril 2019.

L'augmentation des charges liées aux options d'achats d'actions est due à l'octroi d'un plus grand nombre d'option au cours de l'exercice 2 880 000 (1 700 000 en 2018) et a une valeur attribuée par option plus élevée entre 0,06 \$ et 0,20 \$ (0,03 \$ et 0,05 \$ en 2018).

### RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	<u>2019</u>				<u>2018</u>			
	<u>T4</u>	<u>T3</u>	<u>T2</u>	<u>T1</u>	<u>T4</u>	<u>T3</u>	<u>T2</u>	<u>T1</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gain sur cession d'intérêts d'actifs miniers	2 137 980	-	-	400 000	-	-	-	1 699 070
Rémunération à base d'actions	373 158	67 200	-	27 000	-	59 420	18 920	-
Indemnité de fin de contrat	-	-	154 000	-	-	-	-	-
Résultat net avant impôts	1 264 858	(181 610)	(367 054)	273 234	(122 122)	(161 191)	(153 523)	1 617 947
Résultat par action avant impôts	0,026	(0,004)	(0,008)	0,006	(0,003)	(0,004)	(0,004)	0,04

## FAITS SAILLANTS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Le résultat net avant impôts pour le trimestre terminé le 31 décembre 2019 représente un bénéfice de 1 264 858 \$ comparativement à une perte de 122 122 \$ pour le trimestre correspondant de 2018.

Ayant fourni en octobre 2019 un rapport de ressources 43-101 relatif au projet Nelligan, Société Iamgold a exercé en décembre son option d'acquiescer l'intérêt additionnel de 24 % dans le projet en effectuant un paiement de 2 350 000 \$ à la Société.

Au cours du mois de décembre 2019, un total de 1 880 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à des administrateurs et des dirigeants à un prix d'exercice moyen pondéré de 0,34 \$, valides pour cinq ans.

Au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2019, un total de 425 000 options d'achat d'actions ont été exercées par un dirigeant et des consultants, pour un encaissement total de 49 000 \$.

Au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2019, 300 000 bons de souscriptions ont été exercés, pour un encaissement total de 30 000 \$.

## SITUATION FINANCIÈRE

	<u>31 décembre 2019</u>	<u>31 décembre 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>
	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents	1 567 113	76 969	236 556
Placements	3 010 500	2 011 750	18 500
Actifs d'exploration	229 519	434 838	903 121
Total de l'actif	4 866 993	2 651 552	1 173 718
Capital-actions	4 177 271	3 284 930	3 165 571
Fonds de roulement	3 975 436	2 073 798	149 654

## SITUATION DE TRÉSORERIE

Le fonds de roulement au 31 décembre 2019 s'élevait à 3 975 436 \$ (2 073 798 \$ en 2018). La direction considère que cette situation de trésorerie permettra à la Société de pourvoir à ses frais d'administration et à poursuivre ses activités.

## MÉTHODES COMPTABLES

Pour une description des principales méthodes comptables utilisées par la Société, se référer à la note 4 des états financiers annuels pour 2019.

## ARRANGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2019, la Société n'avait aucun arrangement hors bilan.

## OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Des redevances de 1 % NSR seront versées dans le cas où une exploitation commerciale débiterait sur 21 des cellules du bloc Émile.

Suite à un paiement de 2 150 000 \$ en février 2018 et des paiements totalisant 2 750 000 \$ en 2019, Société Iamgold (IMG) détient un intérêt de 75 % dans le projet Nelligan. IMG pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 5% suite à la livraison d'une étude de faisabilité. Vanstar conserverait alors un intérêt indivis (non contributoire) de 20%. Cet intérêt de 20% pourrait toutefois être racheté par IMG si elle le désire, en contrepartie de la valeur établie par deux évaluations indépendantes. Si IMG exerçait cette option, Vanstar conserverait alors une royauté de 1,5% NSR sur l'ensemble du projet Nelligan et conserverait sa royauté supplémentaire de 1% NSR qu'elle détient en plus sur les cellules originales.

Contrat d'emploi :

Le contrat de travail entre le chef de la direction et la Société contient une clause d'indemnité en cas de fin d'emploi ou de changement de contrôle. Si la cessation d'emploi sans motif sérieux ou un changement de contrôle impliquant des modifications importantes dans les fonctions attribuées au dirigeant concerné avait eu lieu le 31 décembre 2019, le montant à payer aurait été de 257 500 \$. Dans le cas d'une cessation d'emploi avec motif sérieux, aucune indemnité ne serait versée. Ledit contrat comporte également une clause accordant une prime de performance annuelle déterminée par le conseil d'administration, d'un maximum de 50 % du salaire versé.

Le contrat d'emploi du chef de la direction contient également une clause lui accordant une somme représentant 0,60 \$ par once d'or produite advenant la mise en production du projet Nelligan.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

À l'exception des placements en actions de sociétés publiques lesquels sont évalués à la valeur boursière, la juste valeur marchande des actifs et des passifs financiers de la Société se rapproche de la valeur comptable, compte tenu de leur échéance à court terme.

Le solde du compte bancaire courant, les autres débiteurs et les fournisseurs, boni et autres créiteurs ne portent pas intérêt. Une partie de l'encaisse est maintenue dans un compte épargne portant intérêts à des taux variables en fonction du taux de base.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel que décrit ci-après :

- a) Les placements en actions de sociétés publiques sont classés dans les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au résultat net.
- b) La trésorerie et équivalents de trésorerie, les certificats de placement garanti, les intérêts courus à recevoir et les autres débiteurs sont classés dans les actifs financiers évalués au coût amorti. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur.
- c) Les fournisseurs, boni et autres créiteurs sont classés dans les passifs financiers évalués au coût amorti. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## **FACTEURS DE RISQUE**

*La Société est exposée à divers risques qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.*

### *Risque de liquidité*

La Société ne génère pas habituellement de bénéfice et il n'est pas garanti que ses propriétés minières généreront un bénéfice, pourront être exploitées de manière rentable ou produiront un rendement du capital investi à l'avenir.

Des fonds additionnels seront éventuellement requis par la Société. Elle devra alors émettre d'autres titres, ce qui pourrait entraîner une dilution considérable de la participation actuelle de ses actionnaires. Il n'est toutefois pas certain qu'elle pourra obtenir le financement nécessaire pour réaliser toutes les activités projetées et entreprendre d'autres travaux d'exploration.

Au 31 décembre 2019, les liquidités de la Société sont suffisantes pour prendre en charges ses passifs financiers et les passifs futurs liés à ses engagements.

### *Risque de marché:*

La Société est exposée à des risques découlant des variations de taux d'intérêt et des prix du marché touchant ses actifs et passifs financiers.

### *Risque de taux d'intérêt*

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Société à un risque de juste valeur alors que les instruments financiers à taux variables l'exposent à un risque de variation des flux de trésorerie. Pour les actifs financiers à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie destinée à refléter les fluctuations des taux d'intérêt du marché modifie le taux d'intérêt effectif. En raison des variations non significatives et des faibles taux d'intérêt du marché et des échéances à court terme, la Société estime que le risque de taux d'intérêt découlant de ces instruments financiers est minime.

### *Risque de prix*

La Société est exposée au risque de marché par rapport au prix des métaux. Elle ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives. Elle est également exposée aux fluctuations du prix du marché par rapport à ses placements dans des sociétés publiques.

### *Risque concernant les titres de propriété*

Bien que la Société ait effectué sa propre vérification diligente des titres de ses propriétés, cela ne doit pas être interprété comme une garantie de ces titres. Il n'existe aucune certitude que les titres de ses propriétés ne seront pas contestés ou remis en question. Des tierces parties pourraient avoir des réclamations valides quant à des portions sous-jacentes aux intérêts de la société.

## FACTEURS DE RISQUE (suite)

### *Risque lié à la fiscalité*

Aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que les autorités fiscales canadienne et québécoise soient d'accord avec la qualification des dépenses de la Société au titre de dépenses d'exploration admissibles aux fins des dispositions fiscales liées aux actions accréditives.

### *Risque lié à la réglementation gouvernementale*

Les activités de la Société doivent être en conformité avec diverses lois et réglementations qui portent sur l'exploration et la mise en valeur, la protection de l'environnement, et l'autorisation des opérations minières dans son ensemble. La Société croit qu'elle est en conformité avec les aspects importants de la loi. Un changement de la législation pourrait avoir un effet négatif sur ses activités.

### *Risque inhérent aux activités d'exploration minière*

L'exploration minière implique un haut degré de risques. Seulement quelques propriétés qui sont explorées sont éventuellement développées en mines productrices. Le programme d'exploration proposé est une recherche exploratoire pour du minerai et ces opérations peuvent requérir des permis de différentes autorités gouvernementales. Il ne peut y avoir d'assurance que la Société puisse obtenir tous les permis et licences qui peuvent être requis aux fins de l'exploration et du développement de ses projets.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La trésorerie et équivalents de trésorerie, les certificats de placement, les intérêts courus à recevoir et les autres débiteurs sont les instruments financiers de la Société qui sont potentiellement assujettis au risque de crédit. La Société réduit le risque de crédit en investissant la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les certificats de placement garanti dans une banque à charte canadienne reconnue.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

1. Au cours de la période de janvier à mai 2020, la Société a encaissé une somme totale de 205 850 \$ suite à l'exercice de 100 000 bons de souscription et 1 330 000 options d'achat d'actions.
2. En février 2020, la Société a octroyé 800 000 options d'achat d'actions à des administrateurs avec un prix d'exercice de 0,50 \$, valides pour cinq ans.
3. En février 2020, la Société a signé une entente de services de relations avec les investisseurs avec une firme de consultants. L'entente est d'une durée de trois mois et prévoit le versement d'honoraires mensuels de 6 000 \$. Par ailleurs, 250 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à ladite firme, valides pour un an et comportant un prix d'exercice de 0,50 \$.
4. En février 2020, la Société a complété l'acquisition de 40 titres miniers (propriété Amanda), en contrepartie de paiements totalisant 60 000 \$ et de l'émission d'un total de 470 000 actions ordinaires à un prix d'émission de 0,43 \$, pour une valeur totale de 202 100 \$.
5. En avril 2020, la Société a complété la disposition de 35 titre miniers (propriété Plume) en contrepartie de 20 000 \$. La Société obtient une redevance de 2 % NSR sur ces claims miniers. L'acquéreur peut racheter 1 % NSR en contrepartie de 1 000 000 \$.
6. En mai 2020, la Société a octroyé 1 million d'options d'achat d'actions ordinaires à certains de ses administrateurs et dirigeants. Celles-ci ont été accordées, dans le cadre de son plan d'options, au prix d'exercice de 1,12 \$ par action pour une durée maximale de cinq ans.
7. En mai 2020, la Société a complété un placement privé par l'entremise d'un courtier pour un produit brut totalisant 1 200 000 \$. La Société a émis 1 000 000 d'actions accréditives au prix de 1,20 \$ l'action accréditive. Dans le cadre de ce financement, la Société a versé des commissions et des frais d'émission d'un montant de 72 000 \$ payées en espèces.

## COMMUNICATION DE L'INFORMATION

En tant que société en émergence, la direction de la Société est composée d'un nombre limité de personnes-clés, ce qui crée une situation où la répartition des tâches est limitée et doit être compensée par une supervision plus efficace du chef de la direction et du chef des finances.

La direction continuera de surveiller de très près toutes les activités financières de la Société et poursuivra sa supervision dans les secteurs-clés.

Il incombe aux dirigeants signataires de l'émetteur de s'assurer qu'il existe des processus leur permettant d'obtenir suffisamment d'information pour faire les déclarations contenues dans l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires.



## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers annuels au 31 décembre 2019 et les autres renseignements contenus dans ce rapport sont la responsabilité de la direction. Ils ont été dressés conformément aux IFRS et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements et la direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de s'assurer que ces états financiers soient présentés fidèlement, à tous égards importants.

Montréal, le 21 mai 2020

(s) Guy Morissette

Guy Morissette  
Président et chef de la direction

(s) Martin Nicoletti

Martin Nicoletti, CPA, CGA  
Chef de la direction financière